

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Année universitaire 2023-2024

Programmes : ☐ ERASMUS+ ETUDES ☐ BCI ☐ PROFIL INTERNATIONAL
☐ UNIVERSITE DE LAVAL (CEGEP LEVIS-LAUZON)
☐ CONVENTION INTER-UNIVERSITAIRE

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Date et lieu de naissance : ____/____/____ à

Adresse à La Réunion (permanente) :

.....

Téléphone : 02 62 Portable : 06 92

E-mail :@.....

Niveau d'études et discipline en 2023-2024 :

Université d'accueil, lieu : Pays :

Nombre de semestres prévus dans cette université :

M'engage à :

- 1°) Faire parvenir, **dès mon arrivée dans l'organisme d'accueil**, à la Direction des Relations Internationales (DRI) de l'Université de La Réunion, une attestation d'arrivée ou un certificat d'inscription dans l'université d'accueil. La DRI se chargera de le transmettre au Service mobilité du Conseil régional de La Réunion.
- 2°) En cas de désistement ou d'interruption du séjour d'études, prévenir la Direction des Relations Internationales (DRI) de l'Université qui informera le Service mobilité du Conseil Régional
- 3°) **Fournir au plus tard le 30 septembre 2024** un rapport (5 pages minimum) sur le séjour d'études. **Ce rapport devra être remis en double exemplaire à la Direction des Relations Internationales (DRI) de l'Université.**

Déclare sur l'honneur :

n'avoir bénéficié d'aucune aide financière de la Région Réunion pour un autre programme d'échanges dans le cadre de ce même cycle universitaire.

Est averti(e) que :

en cas de non respect d'une de ces obligations ou de fausse déclaration, je serai contraint(e) de reverser les aides perçues au titre de cette mobilité.

Saint-Denis, le Signature de l'étudiant(e) précédée la mention « Lu et approuvé »	Saint-Denis, le Signature du responsable pédagogique	Saint-Denis, le Signature du relais Relation Internationale de la Composante
--	--	---

DOSSIERS D'AIDE A LA MOBILITE 2023-2024 DU CONSEIL REGIONAL

- 1) Etre âgé de moins de 28 ans au 1^{er} octobre 2022.
Dérogation possible à la suite d'une interruption involontaire de la scolarité.
Dérogation possible également pour des candidats âgés de 35 ans au plus à la suite d'une interruption pour cause d'activités professionnelles (examen au cas par cas et sur lettre motivée du candidat).
- 2) Justifier de la nationalité française ou être ressortissant de l'Union Européenne
- 3) Préparer un diplôme délivré par l'Université de La Réunion, au titre de l'année universitaire 2023-2024
- 4) **Justifier de deux années de résidence des parents à La Réunion**
- 5) Ne pas avoir bénéficié de l'aide régionale pour le même cycle universitaire (L, M et D) ; Cependant si la nouvelle mobilité au sein du même cycle concerne le dispositif « stages et recherches », possibilité d'obtenir l'aide régionale à condition de ne pas avoir déjà bénéficié du soutien financier de la Région au titre de ce dispositif.
- 6) Appréciation au plan pédagogique de la mobilité et priorisation des projets par l'Université de La Réunion. A défaut, la Région se réserve le droit d'apprécier au cas par cas
- 7) **Demandes hors délai et dérogatoires (autres que le point 1) ne sont pas transmises à la Collectivité Régionale**
- 8) L'aide régionale à la mobilité est accordée **aux étudiants boursiers et non boursiers.**

Attention : Critères de conditions de ressources pour les non-boursiers : revenu imposable inférieure ou égale à 95 610€/an.

LISTE DES PIECES A FOURNIR : Au format A4

- ☐ Contrat d'engagement (original et photocopie)
- ☐ 2 photocopies de la carte nationale d'identité ou du passeport (hors Union Européenne)
- ☐ 2 photocopies du certificat de scolarité 2023-2024
- ☐ 2 RIB au nom de l'étudiant portant mention de l'adresse de l'étudiant
- ☐ 1 photographie d'identité
- ☐ 2 copies des deux derniers avis d'imposition (foyer fiscal à la Réunion obligatoire) ; celui de l'étudiant(e) ou celui des parents si l'étudiant(e) est toujours rattaché(e) fiscalement **(les étudiants n'ayant pas le même nom que le parent auquel ils sont rattachés fiscalement devront justifier leur filiation, en fournissant en plus, une copie du livret de famille)**
- ☐ Pour les étudiants boursiers : 2 photocopies de la notification définitive de bourse délivrée par le CROUS
- ☐ Lettre de motivation à l'attention de Madame la Présidente du Conseil Régionale (Un original et une photocopie)
- ☐ 2 photocopies d'attestation d'assurance de responsabilité civile

Contact et lieu de dépôt du dossier : Université de La Réunion / **Direction des Relations Internationales (DRI)**

(Campus Nord- Le Moufia - 15, Avenue René Cassin CS 92003 - 97 744 Saint-Denis Cedex 9)

- Tel: 02 62 93 83 20 – E-Mail: daniela.viracadou@univ-reunion.fr

AUCUN DOSSIER ENVOYE PAR LA POSTE NE SERA ACCEPTE (sauf cas exceptionnel).